



Intervention CSTD du 20 Janvier 2017.

Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs,

L'Éducation Physique et Sportive est constitutive du système éducatif français. Nous souhaitons le rappeler car les orientations prises avec la réforme du collège et le nouveau DNB nous inquiètent fortement.

La non prise en compte des acquis spécifiques des élèves dans notre discipline au Brevet des collèges interroge sur le caractère national de cet examen. Si l'EPS contribue au socle commun comme toutes les disciplines, il apparaît que l'enseignement des Activités Physiques Sportives et Artistiques ne constitue plus un champ d'acquisitions évaluées. Les seules compétences méthodologiques et sociales qui seront désormais évaluées remettent en question l'importance de faire réussir tous les élèves comme il est noté dans la loi sur la refondation de l'École.

Au plan national, une pétition, qui rassemble aujourd'hui plus de 20 000 signatures, dénonce cette situation et appelle à la prise en compte des acquisitions des élèves en fin de cycle 4 à hauteur de 100 points à l'épreuve terminale. Acquisitions qui seraient évaluées en contrôle en cours de formation comme c'était précédemment le cas.

Nous souhaitons aussi mettre l'accent sur la réussite de tous les élèves à l'Attestation Scolaire du Savoir Nager. Une circulaire définissant les axes d'une politique académique (7 novembre 2016) a été signée par Madame la Rectrice. Nous sommes satisfaits de cette avancée. Cependant les moyens et les modalités des dotations attribuées ne permettent pas sa mise en œuvre.

Les profs d'EPS, les élèves et les parents ne peuvent pas compter sur l'autonomie des établissements pour atteindre cet objectif de « 100 % de réussite ». La mise en concurrence se fera au détriment de dispositifs de soutien nécessaire aux élèves en difficulté.

Le SNEP-FSU Créteil, avec les profs d'EPS, demande une enveloppe plus grande au niveau départemental pour la Seine Saint-Denis ainsi qu'un fléchage de ces heures dans les trois départements pour une réelle politique académique telle qu'elle est affichée par Madame la Rectrice.

Enfin, évoquons la question de la candidature de Paris et de la Seine Saint-Denis aux JOP 2024. L'enjeu de développement de notre territoire associé à cette candidature est évident. Mais il serait inconcevable d'accueillir le plus grand événement sportif au monde sans qu'il n'y ait une réelle politique de démocratisation du sport qui y soit associée. L'EPS dans les collèges et les lycées doit y participer.

Dans les collèges, les « classes sport » en plus du savoir nager sont par endroit supprimées suite à la réforme du collège.

Dans les lycées, ce sont les options facultatives EPS qui sont déconsidérées dans les DHG des établissements.

Nous souhaitons et espérons que vous prendrez la mesure de cette situation. L'orientation générale prise par le système éducatif nous inquiète grandement. C'est la transmission de la culture qui doit être sa mission principale si l'on souhaite qu'il porte l'objectif effectif d'émancipation de notre jeunesse.

Je vous remercie de votre attention.